# Bon de réservation de stand



Congrès Unapei

12, 13 et 14 juin 2024

Vinci-Palais des Congrès, Tours



### **BON DE RÉSERVATION DE STAND**

### Congrès Unapei 12, 13 et 14 juin 2024

Le congrès aura lieu au Vinci-Palais des Congrès de Tours, 26 Bd Heurteloup – 37000 Tours.

### **Entreprise et contact**

**CONTACT** (la personne renseignée recevra les communications liées à la préparation du congrès ainsi que la facture relative à la réservation du stand).

Raison sociale de l'entreprise :
Nom du stand :
Secteur d'activité de l'entreprise :
Nom :
Prénom :
Téléphone portable :
Email :

Votre bon de réservation est à renvoyer à l'adresse suivante avant le 16 février 2024 :

#### Unapei

Service Partenariats
15 rue Coysevox, 75876 Paris Cedex 18
partenariat@unapei.org



### **Choix des stands**

Pour toute réservation de stand, l'Unapei s'engage à communiquer sur la participation de l'organisation inscrite sur son site internet et dans le livret des exposants.

### I. STANDS EQUIPÉS

Les « stands équipés » contiennent par défaut les éléments suivants : structure avec cloison mélaminée blanc de 2,40m de hauteur, moquette, enseigne recto verso (40 x 25) avec le nom de l'entreprise, rail de LED, 1 boitier électrique de 3kW, pack mobilier constitué d'une table et 3 chaises, montage et démontage, nettoyage du stand.

□ STEQUIP6 : Stand équipé de 6 m² (3m x 2m), avec 1 pack mobilier proposé 2 220 € HT (2	
□ STEQUIP9 : Stand équipé de 9 m² (3m x 3m), avec 1 pack mobilier proposé 3 330 € HT (3	
□ STEQUIP18 : Stand équipé de 18 m² (6m x 3m), avec 2 packs mobilier prop 6 500 € HT (7	

#### II. STANDS NUS

Les « stands nus » ne contiennent par défaut ni cloisons, ni moquette, ni enseigne, ni éclairage, ni rail, ni montage, ni démontage. <u>Ils sont conseillés aux entreprises faisant appel à un standiste pour l'installation de leur stand.</u>

<b>□ STNU6</b> : Stand nu de 6 m² (3m x 2m), avec ເ	un boîtier électrique 3 kW : 1 860 € HT (2 232 € TTC)
<b>□ STNU9</b> : Stand nu de 9 m² (3m x 3m), avec ບ	un boîtier électrique 3 kW : 2 790 € HT (3 348 € TTC)
☐ <b>STNU18</b> : Stand nu de 18 m² (6m x 3m), ave	c un boîtier électrique 3 kW : 5 440 € HT (6 528 € TTC)



### **Options – Prestations complémentaires**

Options à ajouter à votre stand :

### I. STAND EN ANGLE

En souscrivant à cette option, vous avez l'assurance que votre stand dispose d'au moins un angle ouvert. Attention, le nombre de stands ayant un angle ouvert est limité et l'attribution se fera par ordre de réservation. Si l'Unapei n'est pas en mesure de vous attribuer un angle ouvert en raison d'une réservation tardive, vous serez remboursé de cette option.

☐ OPOUV : Ouverture du stand sur au moins 1 angle : 300 € HT (360 € TTC)

### II. RÉSERVE

Une réserve vous permet d'entreposer votre matériel sur votre stand. Chaque réserve dispose d'une clé. Les réserves ne peuvent être souscrites qu'en complément d'un stand équipé.

☐ **OPRES1**: Réserve de 1m² (1m x 1m): 350 € **HT** (420 € **TTC**)

□ OPRES2 : Réserve de 2m² (2m x 1m) :
420 € HT (504 € TTC)

### III. PLAQUETTE NUMÉRIQUE

Cette option vous permet d'intégrer votre plaquette numérique qui sera diffusée sur des écrans dans l'espace exposants et sur le stand Unapei. Les plaquettes numériques peuvent prendre la forme d'une présentation Power Point (5 slides maximum) ou d'une vidéo (1 minute maximum).

☐ **OPPLAQ** : Insertion d'une plaquette numérique :

950 € HT (1 140 € TTC)

#### IV. AUTRES OPTIONS PAYANTES :

A l'issue de la période de réservation et une fois celle-ci validée, un dossier technique détaillé vous sera envoyé. Vous pourrez y trouver la thématique du congrès, des informations relatives aux stands et les prestations complémentaires (kit café, augmentation puissance électrique, mobilier supplémentaire...), le circuit exposants, les temps de restauration, les hébergements à proximité, etc.



### Adresse de facturation

NOM OU RAISON SOCIALE :	
Adresse:	
Code Postal :	Ville :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un dossier informatisé de l'Unapei. Elles sont destinées au service partenariats & collecte de fonds et aux tiers mandatés par l'Unapei, à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et vous accompagner dans la préparation du Congrès Unapei. Elles pourront par ailleurs être utilisées pour vous solliciter en vue d'un prochain Congrès, projet ou événement de l'Unapei. L'Unapei s'engage à ne pas transférer ces données en dehors de l'Union Européenne. Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel ou y accéder pour leur rectification, limitation ou effacement, en contactant l'Unapei, 15 rue Coysevox, 75018 Paris à l'adresse suivante : partenariat@unapei.org. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées.

### Récapitulatif de commande

Pour réserver votre stand et ses éventuelles options, merci de compléter le montant hors taxes des prestations que vous souhaitez commander.

Code	Objet	Prix HT	Montant HT
STEQUIP6	Stand de 6 m² équipé	2 220 € HT	
STEQUIP9	Stand de 9m² équipé	3 330 € HT	
STEQUIP18	Stand de 18 m² équipé	6 500 € HT	
STNU6	Stand de 6 m² nu	1 860 € HT	
STNU9	Stand de 9 m² nu	2 790 € HT	
STNU18	Stand de 18 m² nu	5 440 € HT	
+ OPOUV	Ouverture du stand sur au moins 1 angle	300 € HT	
+ OPRES1	Réserve 1 m²	350 € HT	
+ OPRES2	Réserve 2 m²	420 € HT	
+ OPPLAQU	Plaquette numérique	950 € HT	
Sous-total HT			
TVA (20 %)			
Total TTC			

Pour valider votre réservation, un <u>acompte d'au moins 50 % du montant total est demandé</u>. A défaut de versement, la réservation ne sera pas exécutée. Le solde total de la réservation est à effectuer pour le 19 avril 2024.

Merci d'informer de la preuve (si virement) de votre acompte puis du règlement de votre facture par mail à l'adresse suivante : <u>comptabilite @unapei.org</u>.



## Mode de paiement ☐ Chèque à l'ordre de « Unapei »

□ Virement bancaire comportant le libellé « Stand Congrès Unapei 2024 + Nom de votre entreprise » :

**Domiciliation: CREDITCOOP COURCELLES** 

IBAN: FR76 - 4255 - 9100 - 0008 - 0135 - 7921 - 839

Code BIC: CCOPFRPPXXX

Je soussigné(e), nom et fonction :	Signature et cachet
M'engage à occuper l'emplacement attribué par l'Unapei, sous réserve d'acceptation de ma demande de réservation. L'envoi de la facture correspondante par l'Unapei m'engage au paiement de la commande. Je déclare accepter les conditions générales de vente et m'engage à les respecter. Je déclare que mon entreprise n'est pas en cessation de paiement à la date de la présente demande.	
Fait àle	



### **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

### **RÉSERVATION**

Toute société désirant être exposante au Congrès Unapei adresse à l'Unapei le bon réservation correspondant. accompagné d'un acompte d'au moins 50% du montant total TTC. Sauf si l'Unapei refuse la participation de ladite société, l'envoi du bon de réservation constitue un engagement ferme et irrévocable de payer l'intégralité du prix de la location du stand et des éventuelles options avant le 19 avril 2024. Toute réservation d'un stand engage l'exposant à être présent sur les deux jours d'ouverture aux congressistes selon les horaires définis par l'organisateur.

### RÉSERVATION COMPLÉMENTAIRE

Toute commande complémentaire de mobilier, branchement électrique, kit café matériel informatique ou tout autre prestation complémentaire devra être passée au moins 1 mois avant la date du début de l'événement auprès du Vinci-Palais des Congrès de Tours.

#### **PLACEMENT DES STANDS**

Le placement des stands dans l'espace exposants est du ressort de l'Unapei et un emplacement ne correspondant pas au souhait d'un exposant ne saurait remettre en cause sa participation au Congrès. Les emplacements définitifs sont communiqués aux exposants au moins 1 mois avant la tenue du congrès.

### **MONTAGE ET DEMONTAGE**

L'exposant s'engage à respecter les contraintes imposées par le Vinci-Palais des Congrès, que ce soit pour le montage ou pour le démontage du stand (horaires, stationnement, règlementation, etc.). En cas de non-respect des contraintes imposées, l'organisateur se réserve le droit d'appliquer des sanctions.

#### **PRIX**

Le prix des stands est déterminé par l'organisateur qui peut les réviser en cas de modification des éléments qui le composent, notamment en cas de modification du prix des dispositions fiscales et sociales.

#### **CONDITIONS DE PAIEMENT**

Le paiement de la location du stand et des éventuelles options se fait aux échéances et selon les modalités déterminées par

l'organisateur et communiquées à l'exposant lors de l'envoi de la facture récapitulative de la commande. Pour toute réservation tardive, intervenant après le 10 février 2024, le montant total de la réservation peut être exigible. Dans le cas où tous les stands auraient été réservés, le paiement ne sera exigible ou encaissé qu'à compter de la validation effective de la réservation par l'Unapei.

### **DÉFAUT DE PAIEMENT**

Le fait, pour un exposant, de ne pas respecter les échéances et les modalités de paiement visées à l'article précédent, autorise l'organisateur, après mise en demeure restée infructueuse, à :

- Poursuivre selon toute voie de droit et aux frais de l'exposant le paiement intégral des sommes restant dues,
- Disposer du stand de l'exposant défaillant, les frais liés à l'éventuel démontage du stand restant à la charge de l'exposant défaillant, les sommes déjà versées par l'exposant défaillant demeurant en tout état de cause acquises à l'Unapei,
- Informer ses adhérents du défaut de paiement de l'exposant.



### **RESPONSABILITÉ**

L'organisateur est exonéré de toute responsabilité concernant les préjudices généralement quelconques (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit et notamment pour retard dans l'ouverture, l'arrêt prématuré de la manifestation, fermeture ou destruction de stand, incendie et sinistre quelconque, etc.

#### **ANNULATION**

cas de force majeure tel que communément admis par la jurisprudence ou si toute épidémie, pandémie, décision législative, réglementaire, administrative en relation avec une telle épidémie, pandémie entrainait un retard l'ouverture, l'arrêt prématuré, l'annulation de la manifestation ou rendait impossible l'exécution de tout ou partie prestations offertes aux exposants par l'organisateur, l'organisateur pourrait annuler, à n'importe quel moment, les demandes d'emplacement enregistrées en avisant par écrit les exposants qui n'auraient droit à aucune compensation, ni indemnités de ce fait. Les sommes afférentes à la manifestation perçues par l'organisateur restant disponibles après le paiement de toutes dépenses directes et indirectes engagées par l'organisateur seront réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par eux, sans qu'ils puissent, de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit contre l'organisateur. En d'organisation d'une manifestation pour compte de tiers, et si celui-ci venait à annuler son évènement, les dispositions mentionnées ci-dessus seraient appliquées.

#### **RETRAIT**

En cas de désistement ou en cas de non occupation du stand pour une cause quelconque, les sommes versées et/ou restant dues partiellement ou totalement, au titre de la réservation du stand, sont acquises à l'Unapei, même en cas de relocation à un autre exposant. Dans le cas où un exposant, pour une cause quelconque, n'occupe pas son stand 30 minutes avant l'ouverture de l'évènement. il est considéré comme démissionnaire. L'organisateur peut disposer du stand de l'exposant défaillant sans que ce dernier puisse réclamer ni remboursement ni indemnité, même si le stand est attribué à un autre exposant.

